
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 10 février 2022 à 9 h
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Nadia DELVIGNE-JEAN, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 01.

CA22 14 0042

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 02, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, de la diffusion de l'ordre du jour de la séance extraordinaire jusqu'au mercredi 9 février à 16 h 30. En conséquence, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 03, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA22 14 0043

Octroyer un contrat à la firme Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage final, pour des services professionnels d'architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 718 593,75 \$ et autoriser une dépense de 905 428,13 \$, taxes incluses (contingences : 143 718,75 \$; incidences : 43 115,63 \$), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - appel d'offres public IMM-21-08 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage final pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 718 593,75 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-08 (1 soumissionnaire), et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 905 428,13 \$, taxes incluses, par le comité exécutif;
2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 143 718,75 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 43 115,63 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

et de recommander au comité exécutif :

d'autoriser la dépense et le virement de crédits pour un montant maximal de 905 428,13 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel – appel d'offres public IMM-21-08, conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1216676005

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 05.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2022.